



Tableau 13

Valeur des crédits de taxe sur les intrants réclamés, selon la forme juridique de l'entité, 2010 à 2014

Forme juridique de l'entité	2010	2011	2012	2013	2014
Propriétaire unique	2 751 228	3 518 014	3 494 223	3 222 768	3 120 948
Société de personnes	21 222 508	28 005 506	29 986 642	32 093 723	32 666 271
Société	122 100 178	162 211 423	167 042 682	166 609 978	176 136 920
Fiducie, inconnue, et autre	1 640 217	1 874 435	1 838 782	1 695 502	1 470 948
Total	147 714 131	195 609 378	202 362 329	203 621 970	213 395 087

Notes

1. Les montants sont arrondis et présentés en milliers de dollars.
2. La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
3. Les données sont présentées en fonction de l'année civile.
4. Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont adhéré au programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} juillet 2010.
5. La province de l'Île-du-Prince-Édouard a adhéré au programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} avril 2013.
6. La province de la Colombie-Britannique a quitté le programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} avril 2013.
7. Les données datent de décembre 2016.
8. Les données peuvent faire l'objet de révisions.